

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 497

30 mars 2007

SOMMAIRE

Adran S.A.	23847	Kedive S.A.	23856
Amaris Group S.A.	23835	Korolux S.à.r.l.	23841
Arab Horses Investment Company Holding S.A.	23834	La Nice S.A.	23853
Associated Advisors Fiduciary S.à r.l.	23844	Meditor International Holding S.A.	23853
Avenir S.A.	23843	Mermos Investments S.A.	23852
Axel Consulting S.A.	23849	MF Sicily S.à r.l.	23854
B.J.B. S.C.I.	23840	Mikado Finance S.A.	23815
B.J.B. S.C.I.	23849	Mistral Fermes Eoliennes S.A.	23835
Brack Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	23845	Moda Finance S.A.	23847
Breton	23816	MONBANA Luxembourg S.à r.l.	23840
CGFX Real Properties SA	23846	Nafcod S.A.	23854
Cicolux S.A.	23847	Nutrilux S.à r.l.	23840
Compagnia Finanziaria e Mercantile - Confime Holding S.A.	23848	Peter Pan's Club S.A.	23851
C.S.R. S.A.	23848	Petit Ours Volant S.A.	23844
D. Brown & Sons	23855	Platina Affiliates S.A.	23844
Derek S.A.	23852	Platina Participations S.A.	23843
Fersa S.A.	23850	Plessis Holding S.A.	23843
Fesbo S.A.	23849	Prima Invest S.A.	23843
Findhorn Holding S.A.	23842	Process-IT S.A.	23842
Gearbox Event Logistics S.A.	23850	Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar	23816
Gearbox Motor Sport Events S.A.	23851	S.C.I. Le Martinet	23841
General Trade S.A.	23850	S.C.I. Le Martinet	23854
Hakon S.A.	23856	SCI Sint Willibrord	23842
ID. CON S.A.	23852	SCI Sint Willibrord	23853
Infotechnique S.A.	23834	S.O.O. Invest SCI	23850
Isotec Group S.A.	23848	Visma Holdings Lux S.à.r.l.	23810
IT Solutions S.A.	23841	World Immobilière S.A.	23856
Jojepa S.à.r.l.	23855	Xenilux SA	23851

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.100.260,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

(i) HGCAPITAL 5 (NOMINEES) LIMITED, a limited company with registered office at 3rd Floor Minerva House, 3-5, Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22 May 2006;

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC, a company incorporated in England and Wales with registered number 02234775 whose registered office is at 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22 May 2006;

(iii) CGI PRIVATE EQUITY LP, LLP, a company incorporated in Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19 801, United States of America,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22 May 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are all the shareholders of the société à responsabilité limitée VISMA HOLDINGS LUX S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-) incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number 115.985; the articles of incorporation of which have last been amended on 10 May 2006 following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To hear and to approve a report of the Company's board of managers.

2 To increase the issued capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand seven hundred sixty Norwegian kroner (NOK 110,760.-) so as to raise it from its present amount of nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-) to nine million two hundred eleven thousand twenty Norwegian kroner (NOK 9,211,020.-).

3 To issue fifty-five (55) new A Ordinary Shares and five hundred thirteen (513) new C Ordinary Shares each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-), having the same rights and privileges as the existing shares of the same class of shares.

4 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

5 To increase the authorised share capital to nine hundred fifty million five hundred sixty thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 950,560,260.-) divided into four million eight hundred seventy-four thousand six hundred sixty-eight (4,874,668) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) each.

6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 5.

7 To amend article 13 of the articles of incorporation of the Company so as to provide that the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

8 To acknowledge the resignation of Mr Eddy Dôme as manager of the Company and to appoint Mr. Xavier Pauwels as new manager in replacement of the resigning manager.

9 To confer powers on the Company's board of managers to implement the resolutions adopted under the preceding items.

10 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to approve the report of the Company's board of managers dated 23 May 2006 on the proposed increase of the authorised capital.

Second resolution

The shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand seven hundred sixty Norwegian kroner (NOK 110,760.-) so as to raise it from its present amount of nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-) to nine million two hundred eleven thousand twenty Norwegian kroner (NOK 9,211,020.-).

Third resolution

The shareholders resolved to issue fifty-five (55) new A Ordinary Shares and five hundred thirteen (513) new C Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-), having the same rights and privileges as the existing shares of the same class of shares.

Fourth resolution - Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of:

- (i) Mr Oystein Moan, residing at Nilserudkleiva 3a, 0874 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 22 May 2006;
- (ii) Mr Tore Bjerkan, residing at Kongsskogen 30, 1385 Asker, Norway, by virtue of a proxy given on 22 May 2006;
- (iii) Mr Bjorn Ingier, residing at Lysthusbråten 25, 1383 Asker, Norway, by virtue of a proxy given on 22 May 2006; (together the «Subscribers»).

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new A Ordinary Shares and new C Ordinary Shares, with a par value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) per share, as follows:

Subscribers	A Ordinary Shares	C Ordinary Shares
Mr Oystein Moan	31	215
Mr Tore Bjerkan	13	154
Mr Bjorn Ingier	11	144
Total	55	513

The attorney-in-fact declared, in the name and on behalf of the Subscribers, to fully pay up each of such new shares by contributions in cash.

The amount of one hundred ten thousand seven hundred sixty Norwegian kroner (NOK 110,760.-) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot each such new shares to the Subscribers.

Fifth resolution

The shareholders resolved to increase the authorised share capital to nine hundred fifty million five hundred sixty thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 950,560,260.-) divided into four million eight hundred seventy-four thousand six hundred sixty-eight (4,874,668) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) each.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first, the third and the fourth paragraphs of article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

« Art. 5. Capital.

First paragraph. The subscribed capital of the Company is set at nine million two hundred eleven thousand twenty Norwegian kroner (NOK 9,211,020.-) divided into eight hundred twenty-four (824) A Ordinary Shares and forty-six thousand four hundred twelve (46,412) C Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-), all of which are fully paid up.

Third paragraph. The authorised corporate capital of the Company is set at nine hundred fifty million five hundred sixty thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 950,560,260.-) divided into four million eight hundred seventy-four thousand six hundred sixty-eight (4,874,668) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-).

Fourth paragraph. The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the Members' resolutions adopted on 23 May 2006, in the Mémorial

C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing Members or any persons that have been approved by the Members at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.»

Seventh resolution

The shareholders resolved to amend the second paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company Second paragraph.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers.»

Eighth resolution

The shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Eddy Dôme as manager of the Company and to appoint Mr. Xavier Pauwels as new manager in replacement of the resigning manager, with effect as from 24 May 2006.

Ninth resolution

The shareholders resolved to confer full powers to the board of managers of the Company for the purpose of implementing the above resolutions.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

(i) HGCAPITAL 5 (NOMINEES) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 3rd Florr, Minerva House, 3-5, Montage Close, Londres, SE1 9DH, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006;

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC, une société immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 02234775 ayant son siège à 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006;

(iii) CGI PRIVATE EQUITY LP, LLLP, une société immatriculée au Delaware, avec adresse professionnelle à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19 801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes sont tous les associés de la société à responsabilité limitée VISMA HOLDINGS LUX S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital d'un montant de neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-), constituée suivant acte du 18 avril 2006 du notaire sousignée, non encore publié au Mémorial C et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 115.985 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mai 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Les parties comparantes, reconnaissant avoir été entièrement informées des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil de gérance de la Société.
2. Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence de cent dix mille sept cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 110.760,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-) à neuf millions deux cent onze mille vingt couronnes norvégiennes (NOK 9.211.020,-).
3. Emission de cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et cinq cent treize (513) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de même catégorie de parts sociales.
4. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par des apports en numéraire.
5. Augmentation du capital autorisé à un montant de neuf cent cinquante millions cinq cent soixante mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 950.560.260,-) représenté par quatre millions huit cent soixante-quatorze mille six cent soixante-huit (4.874.668) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).
6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1^{er} à 5.
7. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.
8. Acceptation de la démission de M. Eddy Dôme en tant que gérant de la Société et nomination de M. Xavier Pauwels en tant que nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.
9. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions prises aux points précédents.
10. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 23 mai 2006 sur la proposition d'augmenter le capital autorisé.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix mille sept cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 110.760,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-) à neuf millions deux cent onze mille vingt couronnes norvégiennes (NOK 9.211.020,-).

Troisième résolution

Les associés ont décidé d'émettre cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et cinq cent treize (513) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes appartenant à la même catégorie de parts sociales.

Quatrième résolution - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Me Laurent Schummer, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

- (i) M. Oystein Moan, résident à Nilserundkleiva 3a, 0874 Oslo, Norvège, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006;
- (ii) M. Tore Bjerkan, résident à Kongsskogen 30, 1385 Asker, Norvège, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006;
- (iii) M. Bjorn Ingier, résident à Lysthusbråten 25, 1383 Asker, Norvège, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006; (collectivement les «Souscripteurs»).

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs de nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et Parts Sociales Ordinaires C, d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales	Parts Sociales
	Ordinaires A	Ordinaires C
M. Oystein Moan	31	215
M. Tore Bjerkan	13	154
M. Bjorn Ingier	11	144
Total	55	513

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte des Souscripteurs, libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

La somme de cent dix mille sept cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 110.760,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer ces nouvelles parts sociales aux Souscripteurs.

Cinquième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital autorisé à un montant de neuf cent cinquante millions cinq cent soixante mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 950.560.260,-) représenté par quatre millions huit cent soixante-quatorze mille six cent soixante-huit (4.874.668) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).

Sixième résolution

Les associés ont décidé qu'en conséquence des résolutions prises ci-dessus, les premier, troisième et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

« Art. 5. Capital social.

Premier alinéa. Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf millions deux cent onze mille vingt couronnes norvégiennes (NOK 9.211.020,-) représenté par huit cent vingt-quatre (824) Parts Sociales Ordinaires A et quarante-six mille quatre cent douze (46.412) Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-), toute entièrement libérée.

Troisième alinéa. Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent cinquante millions cinq cent soixante mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 950.560.260,-) représenté par quatre millions huit cent soixante-quatorze mille six cent soixante-huit (4.874.668) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).

Quatrième alinéa. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions des Associés adoptées le 23 mai 2006 dans le Mémorial, Recueil C-Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux Associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les Associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autre par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.»

Septième résolution

Les associés ont décidé de modifier le second alinéa de l'article 13 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Deuxième alinéa. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.»

Huitième résolution

Les associés ont décidé d'accepter la démission de M. Eddy Dôme en tant que gérant de la Société et de nommer M. Xavier Pauwels en tant que nouveau gérant en remplacement au gérant démissionnaire, avec effet au 24 mai 2006.

Neuvième résolution

Les associés ont décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 72, case 9. — Reçu 141,58 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023896/211/298.

(070017749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Mikado Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.638.

*Résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 9 octobre 2006**Bureau*

L'assemblée est présidée par Monsieur Camille Groff, qui désigne Monsieur Ronald Schlessler comme secrétaire. Monsieur Jean-Luc Mines est désigné comme scrutateur.

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1^{er}

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Résolution 2

Sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur Camille Groff, administrateur de sociétés, demeurant à 11, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen,
Monsieur Jean-Luc Mines, administrateur de sociétés, demeurant à 7, rue Jean-Pierre Pier, L-2332 Luxembourg,
Monsieur Frank Biermann, administrateur de sociétés, demeurant à 3, rue du Cimetière, L-8286 Kehlen

Résolution 3

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un.

Résolution 4

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Ronald Schlessler, demeurant à L-1719 Luxembourg, 74B, rue des Hauts Fourneaux.

Résolution 5

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2011.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007023608/6261/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Breton, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.674.

Constituée suivant acte reçu par M^e Norbert Muller, notaire de résidence à L-Bascharage, en date du 8 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 218 du 10 décembre 1973.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 878 du 8 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 novembre 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:
 - Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg. Monsieur Jean Faber occupera également la fonction d'administrateur-délégué.
 - Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg
- au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:
 - Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Il résulte de ce même procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que le mandat d'administrateur occupé par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ne sera plus renouvelé. Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, occupera par conséquent ce mandat d'administrateur pour une période de six ans.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société BRETON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023720/687/33.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., a company established under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and whose registered number is B 119.346, duly represented by Mrs Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on December 20, 2006.
- 2) Mr Ismaël Clemente, residing at Paseo de la Castellana, 42, 4th Floor, 28046 Madrid, Spain, duly represented by Mrs Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Madrid, on December 20, 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they form amongst themselves and the articles of incorporation (the «Articles») of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established amongst the subscribers and all those who may become owners of the shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of RREEF IBERIAN VALUE ADDED II S.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the «2004 Law»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited term of twelve years from the Closing Date, as defined in the sales document of the Company (the «Placement Memorandum»).

The Company may, upon proposal of the Board of Directors or its delegate to the general meeting of Shareholders, be dissolved prior to the term above by a resolution of the general meeting of the Shareholders, subject to the quorum and majority requirements set out hereinafter for the amendment of these Articles, in compliance with Article 24 below; it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

The Board of Directors or its delegate may furthermore propose to the Shareholders to liquidate the Company sooner in the event the aggregate Commitments, as defined in the Placement Memorandum, obtained by the Company on the Closing Date are less than EUR 60,000,000.-.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds in risk capital, within the widest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest its funds in any other assets permitted by the 2004 Law and consistent with its purposes, as described herein.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purposes, to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each (the «Shares»).

The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

The authorised capital, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred and twenty million euros (EUR 120,000,000.-) consisting of an aggregate number of sixty million (60,000,000) Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The subscribed capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors may create classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law») and the 2004 Law.

Art. 6. Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of Article 2 of the 2004 Law («Eligible Investors»). The Company will not give effect to a transfer of Shares to any investor who does not comply with this provision.

Shares are issued in registered form only.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares (the «Register») evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

The Register shall be kept by the Board of Directors or any entity designated therefor by the Company, under the responsibility of the Board of Directors, and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him and the amount paid in on each of such Shares. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements.

Transfers of Shares shall be effected in compliance with Article 7 below and by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefor by the Board of Directors or its delegate along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if share certificates have been issued, the relevant share certificates.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of Shares. The sale of Shares is restricted to Eligible Investors and the Company will not issue or give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor. The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any transfer or subscription for Shares until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as an Eligible Investor and anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent (as defined in the Placement Memorandum). If it appears at any time that a holder of Shares is not an Eligible Investor, the Board of Directors or its delegate will, at its discretion, redeem the relevant Shares at a price as set forth under Article 9 herein.

Transfers of Shares in the Company shall be restrictive and may only be effected subject to the terms and conditions set forth hereafter, except for the Permitted Transfers, being transfers to either (i) a transferee which is a company within the group of the transferor or a company of which the transferor is a subsidiary; (ii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares; (iii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the individual that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares; (iv) a transferee which is a company where the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares directly or indirectly holds the majority of the share capital; or (v) a transferee which is a company whose shares are majority owned by the spouse, child or sibling of the Shareholder that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares.

Any Permitted Transfer shall comply with the following conditions:

- (a) the transferor shall transfer all (but not part) of the Shares owned by such transferor; and
- (b) the Shares shall be transferred to a single permitted transferee that shall undertake in writing (at the time of the acquisition of the Shares) to assume all rights and obligations of the transferor towards the Company; and
- (c) in respect to any Unfunded Commitments and Outstanding Commitments (as these terms are defined in the Placement Memorandum), the transferor shall be jointly and severally liable for any breach by the permitted transferee; and
- (d) the transferor shall, within at least ten (10) calendar days prior to the date of acquisition of the Shares by the permitted transferee notify the Company of any transfer of Shares, upon the terms and conditions above, by serving a written notice, by registered mail, that shall include the deed of accession of the permitted transferee to all rights and obligations of the transferor referred to above. The Company shall, in turn, notify the other Shareholders of same by serving a written notice by registered mail within ten (10) calendar days from receipt of the notice hereof.

Except in the case of Permitted Transfers, Shareholders of the Company shall have a preferential acquisition right (pro-rata to their participation in the Company) in any proposed transfer of Shares that is authorised by the Board of Directors or its delegate, as further detailed in the Placement Memorandum.

Any transferee of Shares must, prior to acquiring any Shares, enter into a deed of accession by which such transferee accepts to undertake all the obligations of the transferor towards the Company and the Shareholders and any other applicable document in respect of the Shares, as required by the Board of Directors or its delegate.

Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period

Any proposed transfer of Shares prior to termination of the Investment Commitment Period (as defined in the Placement Memorandum) must be approved by the Board of Directors or its delegate (which may withhold the approval at its entire discretion) and comply with the following requirements:

a) a Shareholder (the «Transferor») that intends to transfer all (but not part of) of its Shares (the «Offered Shares») to a third party that is not a permitted transferee (including any Shareholder), as mentioned above (the «Transferee»), shall send a written notice (the «Offer Notice») to the Board of Directors or its delegate of its intention to transfer, indicating the identity and other details of the Transferee, the number of Offered Shares, their price and conditions of payment and any other material conditions (together with a copy of the binding irrevocable offer received from the Transferee). Within twenty (20) calendar days from the date of receipt of the Offer Notice, the Board of Directors or its delegate shall inform the Transferor if it authorises the potential transfer and, if this is the case, the Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Offer Notice to the other Shareholders (the «Non-Transferors»);

b) within fifteen (15) calendar days from the date of receipt of the copy of the Offer Notice, the Non-Transferors shall be entitled to exercise their preferential acquisition right to acquire the Offered Shares, consisting of the right to purchase in the same conditions as indicated in the Offer Notice, all (but not less than all) the Offered Shares. In case of exercise of such right, the Non-Transferors shall notify the Board of Directors or its delegate of their intention to purchase by means of written notice (the «Notice of Exercise»). The Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Notice of Exercise to the Transferor within ten (10) calendar days from the receipt of such notice;

c) if the preferential acquisition right is exercised, the transfer of all Shares owned by the Transferor to the Non-Transferor(s) under the terms and conditions referred to in the Offer Notice shall be effected not later than two (2) months and ten (10) calendar days from the date of notification to the Transferor of the Notice of Exercise by the Board of Directors or its delegate;

d) if the preferential acquisition right is exercised by various Non-Transferors, the Offered Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Offered Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Notice of Exercise);

e) should the preferential acquisition right not be exercised, or if the Transferor does not receive a copy of the Notice of Exercise within two (2) months and ten (10) calendar days from the date when it sent the Offer Notice to the Board of Directors or its delegate, the Transferor shall be free to sell the Offered Shares to (and only to) the Transferee under the same conditions as contained in the Offer Notice, provided that the Transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) does not carry out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager (as defined hereinafter).

Transfers following termination of the Investment Commitment Period

Any Shareholder proposing to transfer Shares after the termination of the Investment Commitment Period must inform the Board of Directors or its delegate in writing of: (a) the number and features of the Shares subject to the proposed transfer; (b) the identity and other details of the prospective transferee; (c) the terms and conditions of the proposed transfer, including the proposed consideration and (d) anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent.

Any proposed transfer of Shares after the termination of the Investment Commitment Period must be approved by the Board of Directors or its delegate which may only be withheld if occurring any of the following circumstances:

a) one or more existing Shareholders agree to acquire such Shares under the same terms and conditions as have been agreed between the potential transferor and transferee of the Shares and for this purpose the procedure set out above under «Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period» shall be complied with; or

b) the potential transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) carries out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager;

c) the Board of Directors or its delegate has not received confirmation from the Central Administration Agent that the transferee has provided suitable anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent.

Art. 8. Issue of Shares. The Board of Directors is authorized to issue at any time, within the limits of Article 5 above, an unlimited number of Shares on the dates or periods, as determined by the Board of Directors, on which Shareholders may subscribe for Shares (each a «Closing») and as shall be further described in the Placement Memorandum.

Each such potential Shareholders shall qualify as Eligible Investor.

Payment of the relevant Shares shall be made in whole or in part, upon one or more installments (each a «Capital Call»), in cash, as further detailed in the Placement Memorandum.

Shareholders shall be given at least a ten (10) Luxembourg bank business days' prior notice, calculated from the receipt thereof and indicating the sum and conditions under which the payment shall be made, of any Capital Call.

A Shareholder defaulting on its payment at a Capital Call may cure the default within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date, as defined in the Placement Memorandum, provided that the Defaulting Shareholder pays as damages to the Company an annual fifteen percent (15%) interest on the sums due on such Capital Call Date together with any costs and expenses incurred by the Company in relation to the default.

If the default is not cured within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date:

(a) the voting rights of the Shares of the Defaulting Shareholder will be suspended and such Shares will not carry any right to a dividend or distribution until the date of effective payment of the sums due on the Capital Call Date, the referred fifteen percent (15%) interest and the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; and

(b) the Board of Directors or its delegate may offer the non-defaulting Shareholders the right to purchase the Shares subscribed by the Defaulting Shareholder (the «Affected Shares») at a price equal to fifty percent (50%) on a pro-rata basis of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:

- the Board of Directors or its delegate has notified by a written notice (the Notice) the Defaulting Shareholder and the other Shareholders that the Affected Shares may be purchased by any non-defaulting Shareholder, provided that the Notice has been delivered to the Shareholders any time following the expiration of the fifteen (15) calendar days period above and prior to a date falling seven (7) calendar days after such expiration;

- any non-defaulting Shareholder may notify the Board of Directors or its delegate of its intention to acquire the Affected Shares by a written notice (the Purchase Notice) to be delivered by registered mail at any time prior to a date falling ten (10) calendar days after receipt of the Notice from the Board of Directors or its delegate. The latter will, in turn, notify the other Shareholders of same by serving the Purchase Notice by registered mail within ten (10) calendar days from receipt thereof;

- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than thirty (30) calendar days following the valuation report delivered by an independent valuation expert referred to above;

- the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;

- if several Shareholders provide a Purchase Notice in due time, the Affected Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Affected Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Purchase Notice); and

- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; or

(c) the Shares of the Defaulting Shareholders may be bought by the Company at a price equal to 50% of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:

- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than fifteen (15) calendar days from the date of valuation by the independent valuation expert;

- the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;

- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; and

- the Affected Shares so acquired by the Company may be cancelled, in compliance with Article 9 below.

Shareholders shall have, in proportion to their shareholding a preferential right to subscribe for any new Shares issued due to a Capital Increase, provided that the Board of Directors may always decide to issue Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders or third parties within the frame of the authorised capital.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company is a closed-end investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

The Company however may redeem Shares whenever the Board of Directors or its delegate considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, or (ii) if the value of the assets of the Company has decreased below EUR 1,000,000.-, which is the minimum level of capital requested by the 2004 Law for the Company.

Shares shall be redeemed compulsorily if the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

Shares may also be redeemed in other circumstances, as provided for in the Placement Memorandum.

The redemption price will be based on the subscription price of the Shares paid at the time of the subscription by the relevant Shareholder. If the Board of Directors or its delegate, however, determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, it may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Shares on the relevant redemption date. Same principle shall apply in the case of compulsory redemption.

Shares so redeemed may be cancelled.

Art. 10. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of the Shares (the «Net Asset Value») will be determined by the Board of Directors or, under its responsibility, by an agent designated by the Board of Directors in the Company's reference currency on each Valuation Date as further defined in the Placement Memorandum.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of Company will be determined as follows:

i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

ii. any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Board of Directors with good faith;

iii. investments in private equity securities which have underlying real estate assets will be valued according to the guidelines and principles for valuation set by the Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);

iv. investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued according to the guidelines and principles for valuation of Portfolio Companies (as defined in the Placement Memorandum) set out by the last available International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;

v. the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Art. 11. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value. The determination of the Net Asset Value may be suspended during:

(a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impractical;

(b) any breakdown occurring in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

(c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investments of the Company is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Art. 12. Directors. The Company is managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) and a maximum of twenty (20) directors, two of which shall belong at all times to Category A and the remainder of which shall belong to Category B (as these terms are defined in the Placement Memorandum).

Directors are elected for a renewal term of a maximum of six years by the general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The general meeting of Shareholders shall, upon the election of each director, expressly resolve on the category to which such director shall belong. The directors may be removed with or without cause by a resolution of a general meeting of Shareholders,

Without prejudice to the rights of the individual Shareholders, the Manager may propose two candidates to the office of Category A director for appointment by the general meeting of Shareholders and each Shareholder holding, either individually or together with other Connected Shareholders (set out in the Placement Memorandum), a percentage of the share capital of the Company, as defined by the Board of Directors in the Placement Memorandum, shall be entitled to propose one candidate for appointment by the general meeting of Shareholders to the office of Category B director.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy (it being understood, that the co-opted director shall be of the same category as the director he replaces); the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 13. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, and, in principle, twice (2) a year, depending upon business needs.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person, shall be the chairing of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circum-

stances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

In consideration for their services as directors of the Company, the members of the Board of Directors (save for those designated upon proposition of the Manager) will receive from the Company a fixed amount per each Board of Directors' meeting that they attend as determined by the general meeting of Shareholders.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including the two Category A Directors, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors are taken upon the affirmative vote of the majority of its members, including the favourable vote of the two Category A Directors. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

A director shall be prohibited from voting on any issue in which it has a conflict of interest with the Company. In that case, the majority of votes will be determined not counting the director concerned. For the purpose of this clause, a director shall be deemed to have a conflict of interest with the Company where said director or the Shareholder having nominated him to be appointed, has directly or through an affiliate a financial interest in the transaction concerned.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may, under its responsibility, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee or grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 15. Indemnification of Directors. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the directors, and their respective directors, officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles.

Art. 16. Corporate Signature. Vis a vis third parties, the Company will be bound by (i) the joint signature of any two Category A directors or (ii) the joint signature of any one Category A director and any one Category B director or (iii) the single signature of any person(s) to whom authority has been granted by the Board of Directors.

Art. 17. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in safekeeping under the supervision of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Depositary desires to withdraw from such agreement, the Board of Directors shall employ its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness date of such withdrawal. Until a replacement depositary is engaged, which must occur within such two (2) months period, the Depositary shall undertake all necessary measures to ensure the prudent management and adequately preserve the interests of the Shareholders of the Company.

The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary at any time, but shall not remove the Depositary unless and until a successor shall have been appointed to act in its place.

Generally, the duties of the Depositary shall cease:

a) in the event of the Depositary's voluntary withdrawal of or removal by the Company; subject to the requirement of replacement within two months as mentioned above;

b) in the event the Depository or the Company have been declared bankrupt, have entered into an composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or becomes the subject of a similar proceedings or have been placed into liquidation;

c) in the event the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depository.

Art. 18. Manager. The Company shall enter into the Management Agreement, as defined and referred to in the Placement Memorandum, with a manager (the «Manager») which shall be entrusted, under the ultimate responsibility of the Board of Directors, with the daily management and affairs of the Company, the power to carry some acts in furtherance of the corporate policy and purpose of the Company and shall also supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy, as further described in the Placement Memorandum.

Art. 19. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting shall be held on the second Thursday of the month of June at 14:00 hours (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders will be convened by the Board of Directors in accordance with applicable law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine any other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present Articles.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and such business incidental to such agenda matters.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by applicable law or herein, valid resolutions of the general meeting may be resolved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

In particular, the following matters require to be approved by a majority of ninety two percent (92%) of the votes of the entire share capital of the Company:

- a) any share capital increases and/or capital reductions in the capital of the Company;
- b) any repurchase or redemption of Shares by the Company to the extent such repurchase or redemption implies a reduction in the capital of the Company;
- c) any conversion of the Company into another type of company;
- d) any amendments to these Articles as set out in Article 25 below;
- e) the voluntary liquidation of the Company after a minimum term of eight (8) years from the Closing Date.

Art. 20. Independent Auditor. The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of Shareholders.

Art. 21. Fiscal Year. The fiscal year of the Company shall be the calendar year.

Art. 22. Annual Report The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 23. Distributions. The Board of Directors may distribute proceeds realized from disposals of investments, plus any dividends or interest income received to Shareholders at its discretion, provided that the net assets of the Company shall not fall below EUR 1,000,000.-; the Board of Directors may retain any and all amounts of such proceeds which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

The distribution of dividends may take place either as a redemption of Shares, payment of dividends, return of share premium, if any, or in any other form available under Luxembourg Law, at the decision of the Board of Directors or its delegate.

Art. 24. Liquidation. The Company may at any time, after a minimum term of eight years after the Closing Date, be dissolved prior to the end of its expected term of twelve years, by resolution of the general meeting of Shareholders, subject to the majority vote of ninety-two percent (92%) of the entire share capital of the Company, it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereto, «Share Capital», the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall resolve by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting whether to dissolve the Company or not.

Notwithstanding the above, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 «Share Capital» herein; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be determined by a vote of Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The general meeting of Shareholders must be convened no later than forty (40) calendar days from date upon which it has been ascertained that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (the «Liquidator(s)») (which may be a director) as appointed by the general meeting of the Shareholders as Liquidator, pursuant to the 2004 Law. Cash assets which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

The Liquidator, who may be a natural person or a legal entity, appointed by the general meeting of the Shareholders shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

- a) first, to pay all creditors of the Company (including Shareholders who are creditors) in the order of priority provided by law or otherwise;
- b) second, to pay all expenses of liquidation;
- c) third, if any proceeds remain, for distribution to the Shareholders or their legal representatives according to the distribution policies set forth in Article 23 hereof.

Upon dissolution, the Liquidator may (i) liquidate all or a portion of the Company assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and/or (ii) hire independent appraisers to appraise the value of the Company assets not sold or otherwise disposed of, or determine the fair market value of such assets, and allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the Shareholders as though the properties in question had been sold on the date of distribution and, after giving effect to any such adjustment, distribute said assets in the manner set forth above, provided that the Liquidator shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

If a Shareholder shall, upon the advice of counsel, determine that there is a reasonable likelihood that any distribution in kind of an asset would cause such Shareholder to be in violation of any law, regulation or judicial order, such Shareholder shall use its best efforts to make alternative arrangements for the sale or transfer into an escrow account of any such distribution on mutually agreeable terms.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors, so as to enable the Liquidator to minimize the losses attendant in a liquidation.

Art. 25. Amendment of the Articles. Any Shareholders' resolution for the amendment of the present Articles must be passed with a majority of ninety-two percent (92%) of the votes of the entire share capital of the Company.

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

The share capital has been subscribed as follows:

- 1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., pre-qualified, subscribing to fifteen thousand and four hundred ninety-nine (15,499) Shares for a total amount of one thousand five hundred and forty-nine euros and ninety cents (EUR 1,549.90) corresponding to the 5% paid-in portion of the Shares which shall be allocated to the share capital.
- 2) Mr Ismael Clemente, pre-qualified, subscribing to one (1) Share for a total amount of ten cents (EUR 0.10) corresponding to the 5% paid-in portion of the Share which shall be allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the 1915 Law and expressly states that such conditions have been fulfilled.

Transitional Dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand five hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. The term of office of the independent auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2007.

The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December, 2007:

- Category A directors:

Mr Alistair Dixon, Managing Director of DEUTSCHE BANK residing professionally in London;

Mr Ismael Clemente, Director of DEUTSCHE BANK, residing professionally in Madrid.

- Category B director:

Mr Stephen Shaw, Managing Director of DEUTSCHE BANK, residing professionally in London.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., une société enregistrée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 1193.46, représentée par Madame Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

2) Monsieur Ismael Clemente, résidant à Paseo de la Castellana 42, 4^{ème} étage, 28046 Madrid, Espagne, représenté par Madame Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, on décembre 20, 2006.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme (S.A.) au capital fixe ayant le statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de RREEF IBERIAN VALUE ADDED II S.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi de 2004»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée/Terme. La Société est constituée pour une durée limitée de douze (12) ans à compter de la Date de Closing, telle que définie dans les documents de vente de la Société (le «Prospectus»).

La Société peut, sur la proposition du Conseil d'Administration ou son délégué faite à l'assemblée générale des Actionnaires, être dissoute avant ce terme par une résolution de celle-ci, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité requises ci-après pour la modification des présents Statuts soient remplies, conformément à l'Article 24 ci-dessous; étant entendu qu'une dissolution avant un terme minimum de huit ans à compter de la Date de Closing nécessitera l'unanimité des Actionnaires représentant la totalité du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration ou son délégué peut également proposer aux Actionnaires de liquider la Société avant ce terme dans le cas où l'ensemble des Engagements tels que définis dans le Prospectus obtenus par la Société à la Date de Closing sont inférieurs à EUR 60.000.000,-.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'Article 1^{er} de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi de 2004 et compatible avec son objet tel que décrit au présent article.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune (les «Actions»).

Le capital minimum de la Société, lequel doit être atteint dans les douze (12) mois après la date à partir de laquelle la Société a été autorisée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) selon la loi luxembourgeoise, est de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à cent vingt millions d'euros (EUR 120.000.000,-), divisé en soixante millions (60.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout droit ou droit de souscrire à de telles Actions ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en de telles Actions ou de céder à de toute personne, à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut créer des classes d'Actions, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et à la Loi de 2004.

Art. 6. Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou aux Investisseurs Expérimentés au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 («Investisseurs Éligibles»). La Société n'accordera aucun effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne remplit pas cette condition.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par inscription sur le registre des Actionnaires (le «Registre»). Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Conseil d'Administration.

Le Registre doit être tenu par le Conseil d'Administration ou toute entité désignée par la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action. A défaut de notification écrite en sens contraire reçu par la Société, celle-ci peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et notices d'informations.

Les transferts d'Actions doivent être réalisés suivant les dispositions de l'article 7 ci-dessous, et seront effectués par l'inscription du transfert sur le Registre dès la remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet effet par le Conseil d'Administration, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société et si des certificats d'Actions ont été délivrés, les certificats concernés doivent également être remis.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 7. Transfert d'Actions. La cession d'Actions est restreinte à des Investisseurs Éligibles et la Société n'émettra ou ne donnera effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne pourra être considéré comme un Investisseur Éligible. La Société peut, à sa discrétion, retarder l'agrément de tout transfert ou souscription d'Actions jusqu'à la réception des preuves suffisantes quant à la qualification d'Investisseur Éligible et de toute documentation requise par l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Prospectus) eu égard à la prévention du blanchiment d'argent et acceptable pour celui-ci. S'il apparaît qu'un détenteur d'Actions n'est pas un Investisseur Éligible, le Conseil d'Administration ou son délégué pourra, à sa discrétion, rembourser lesdites Actions au prix tel que définit à l'article 9 ci-dessous.

Les transferts d'Actions de la Société doivent être limités et effectués suivant les termes et conditions précisés ci-après, excepté pour les Transferts Autorisés, étant tous transferts concernant soit (i) un cessionnaire qui est une société du groupe du cédant ou dont le cédant est une filiale, (ii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant, (iii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral de la personne détenant directement ou indirectement la majorité du capital du cédant, (iv) un cessionnaire qui est une société où l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant détient directement ou indirectement la majorité du capital, ou (v) un cessionnaire qui est une société dont les Actions sont détenues majoritairement par l'époux(se), l'enfant ou un collatéral d'un Actionnaire qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social du cédant.

Tout Transfert Autorisé devra satisfaire aux conditions suivantes:

- a) le cédant doit transférer la totalité (et non pas une partie) des Actions qu'il détient; et
- b) les Actions doivent être transférées à un seul cessionnaire autorisé, lequel s'engage par écrit (au moment de l'acquisition des Actions) à assumer tous les droits et obligations du cédant envers la Société, et
- c) au regard des Engagements non Libérés et des Engagements à Libérer (ces termes étant définis dans le Prospectus), le cédant sera conjointement et totalement redevable de tout manquement par le cessionnaire autorisé; et
- d) le cédant doit notifier à la Société dans les 10 jours calendaires à compter de la date d'acquisition des Actions par cessionnaire autorisé tout transfert d'Actions, suivant les termes et conditions ci-dessus, en délivrant un avis écrit à chaque Actionnaire par courrier recommandé, laquelle doit inclure l'engagement écrit du cessionnaire autorisé d'assumer tous droits et obligations du cédant envers la Société désigné ci-dessus. En retour, la Société doit notifier ladite information aux autres Actionnaires en leur faisant délivrer un avis écrit par courrier recommandé dans les 10 jours calendaires à compter de la réception de l'avis notice désigné ci-dessus.

A l'exception des Transferts Autorisés, les Actionnaires de la Société doivent avoir un droit préférentiel d'acquisition (au prorata de leur participation dans la Société) dans toute proposition de transfert d'Actions autorisé par le Conseil d'Administration ou son délégué, comme plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Tout cessionnaire d'Actions doit, avant d'acquiescer toute Action, signer un acte d'engagement par lequel ce cessionnaire accepte d'assumer toutes les obligations du cédant envers la Société et les Actionnaires et tout autre document relatif aux Actions, tel que requis par le Conseil d'Administration ou son délégué.

Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Toute proposition de transfert d'Actions avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements (telle que définie dans le Prospectus) doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué (lequel peut refuser son accord de façon discrétionnaire) et satisfaire aux conditions suivantes:

- a) tout Actionnaire (le «Cédant») ayant l'intention de transférer tout (et non partie) de ses Actions (les «Actions Offertes») à un tiers, lequel n'est pas un cessionnaire autorisé (y compris tout Actionnaire), comme mentionné ci-dessus, (le «Cessionnaire»), doit envoyer un avis (l'«Avis d'Offre»), au Conseil d'Administration ou à son délégué, mentionnant son intention de céder, en indiquant son identité et d'autres coordonnées relatives au Cessionnaire, le nombre d'Actions Offertes, leur prix et conditions de paiement et toute autre condition importante (en y annexant une copie de l'offre irrévocable qui engage le Cessionnaire). Pendant vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, le Conseil d'Administration ou son délégué doit informer le Cédant de son accord sur le transfert potentiel, et si c'est le cas, le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Offre aux autres Actionnaires (les «Non-Cédants»);
- b) pendant quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception de la copie de l'Avis d'Offre, les Non-Cédants ont le droit d'exercer leur droit préférentiel d'acquisition pour acquiescer les Actions Offertes, consistant au droit d'acheter, dans les mêmes conditions qu'indiquées dans l'Avis d'Offre, la totalité (et uniquement la totalité) des Actions Offertes. En cas d'exercice d'un tel droit, les Non-Cédants doivent informer le Conseil d'Administration ou son délégué de leur intention d'acheter en délivrant un avis écrit (l'«Avis d'Exercice»). Le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Exercice au Cédant dans les dix (10) jours calendaires à compter de la réception d'un tel avis;
- c) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé, le transfert de toutes les Actions détenues par le Cédant aux Non-Cédant(s), suivant les termes et conditions contenus dans l'Avis d'Offre, doit être effectué deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date de notification au Cédant de l'Avis d'Exercice par le Conseil d'Administration ou son délégué;
- d) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé par plusieurs Non-Cédants, les Actions Offertes doivent être réparties entre eux à proportion de leur participation dans le capital social de la Société (en excluant la part de capital social correspondant aux Actions Offertes et aux Actions des Actionnaires n'ayant pas délivré un Avis d'Exercice).
- e) si le droit préférentiel d'acquisition devait ne pas être exercé, ou si le Cédant ne recevait pas une copie de l'Avis d'Exercice dans les deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date d'envoi de l'Avis d'Offre au Conseil d'Administration ou son délégué, le Cédant sera libre de vendre les Actions Offertes (et seulement) au Cessionnaire sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'Avis d'Offre, dès lors que le Cessionnaire (ou tout individu ou entité ayant le contrôle d'un tel cessionnaire potentiel) n'entreprend pas des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant (comme définis ci-après).

Transferts faisant suite à la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Tout Actionnaire proposant le transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit informer le Conseil d'Administration ou son délégué par écrit: (a) du nombre et des modalités des Actions sujettes au transfert proposé, (b) de l'identité et de toute information relative au cessionnaire potentiel, (c) des termes et conditions du transfert proposé, notamment du prix proposé et (d) de la documentation anti-blanchiment répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale.

Toute proposition de transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué, lequel pourra refuser seulement dans l'hypothèse où:

- a) un ou plusieurs Actionnaires existants souhaitent acquérir ces Actions suivant les termes et conditions convenus entre le cédant et le cessionnaire potentiel des Actions et à cette fin la procédure précisée ci-dessus sous «Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements» doit être respectée; ou
- b) le cessionnaire potentiel (et tout individu ou entité contrôlant un tel cessionnaire potentiel) entreprend des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant;
- c) le Conseil d'Administration ou son délégué n'a pas reçu confirmation de la part de l'Agent d'Administration Centrale du fait que le cessionnaire ait fourni toute la documentation anti-blanchiment satisfaisante pour l'Agent d'Administration Centrale.

Art. 8. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment, endéans les limites de l'article 5 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions aux dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration pendant lesquelles les Actionnaires peuvent souscrire à des Actions (chacune un «Closing»), telles que plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Tout Actionnaire potentiel doit être un Investisseur Éligible.

Le paiement du prix des Actions sera effectué intégralement ou partiellement, en un ou plusieurs paiements (chacun un «Appel de Capital»), en espèce, tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Les Actionnaires doivent se voir accorder un préavis de 10 jours bancaires luxembourgeois, calculés à partir de sa réception en indiquant la somme et les conditions de paiement, pour chaque Appel de Capital.

Un Actionnaire en défaut de paiement à un Appel de Capital doit procéder à ce paiement dans les 15 jours calendaires suivant la Date d'Appel de Capital, en sus du versement d'une indemnité à la Société par l'Actionnaire Défaillant correspondant à un intérêt annuel de 15% des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, telle que définie dans le Prospectus, y compris tous les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec ledit défaut.

Si le défaut de paiement n'est pas réparé dans les 15 jours calendaires à compter de la Date d'Appel en Capital:

a) les droits de vote des Actions détenues par le(s) Actionnaire(s) Défaillant(s) seront suspendus et ces Actions ne seront pas revêtues d'un droit à dividende ou à distribution jusqu'à la date de paiement effectif des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, des intérêts de 15% ci-dessus, ainsi que des frais et dépenses à la charge de la Société en relation avec le défaut de paiement; et

b) le Conseil d'Administration ou son délégué pourra proposer aux Actionnaires non défaillants d'acheter les Actions souscrites par l'Actionnaire Défaillant (les «Actions Affectées») à un prix égal à 50% au prorata de leur valeur de marché telle que déterminée par un expert en évaluations indépendant, dont les honoraires seront à la charge de la Société et seront subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:

- le Conseil d'Administration ou son délégué a notifié par une notice écrite (la «Notice») l'Actionnaire Défaillant et les autres Actionnaires que les Actions Affectées peuvent être achetées par un Actionnaire non-défaillant, dès lors que la Notice a été délivrée aux Actionnaires à tout moment suivant l'expiration de la période de 15 jours calendaires sus-énoncée et avant la date correspondant à 7 jours calendaires après cette expiration;

- tout Actionnaire non-défaillant peut notifier par préavis écrit au Conseil d'Administration ou son délégué avec courrier recommandé avant un délai de 10 jours calendaires à compter de la réception de la Notice par le Conseil d'Administration ou son délégué de son intention d'acquérir les Actions Affectées (la «Notice d'Achat»). Ce dernier notifiera en retour ladite information aux autres Actionnaires en leur délivrant la Notice d'Achat par courrier recommandé dans les 10 jours calendaires à compter de la réception de la notice du ou des Actionnaire(s) non-défaillant(s);

- le transfert des Actions Affectées doit être effectué dans tous les cas au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par un expert indépendant;

- les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges, sûretés ou droit de tierces parties;

- si plusieurs Actionnaires délivrent une Notice d'Achat en temps voulu, les Actions Affectées seront distribuées parmi eux en proportion de leur capital social (en excluant la part de capital correspondant aux Actions Affectées et les Actions des Actionnaires qui ne fournissent pas de Notice d'Achat); et

- à la date d'acquisition des Actions Affectées, doivent être déduites du prix d'achat des Actions Affectées payé à l'Actionnaire Défaillant, et devant revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, de même que les sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à la Société suivant les paragraphes ci-dessus; ou

c) les Actions des Actionnaires Défaillants peuvent être achetées par la Société à un prix équivalent à 50% de leur valeur de marché, déterminée par un expert en évaluation indépendant, dont les frais doivent être facturés par la Société et subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:

- le transfert des Actions Affectées doit avoir lieu avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par l'expert en évaluations indépendant;

- les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges ou sûretés et droit de tiers;

- la date d'acquisition des Actions Affectées, doit être déduite du prix d'achat des Actions Affectées payées à l'Actionnaire Défaillant, et doit revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, y compris sous les paragraphes ci-dessus; et

- les Actions Affectées ainsi acquises par la Société peuvent être annulées, en accord avec l'Article 9 ci-après.

Les Actionnaires doivent avoir en proportion de leur participation, un droit préférentiel de souscription pour toute nouvelle Action émise lors d'une Augmentation de Capital, attendu que le Conseil d'Administration peut toujours émettre des Actions sans droit préférentiel et peut réserver le droit de souscrire à un montant déterminé d'une émission d'Actions à des Actionnaires déterminés ou à des tiers dans les limites du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout directeur, gérant, dirigeant ou tout autre agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions et de les leur délivrer.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société peut, néanmoins, procéder au rachat d'Actions lorsque le Conseil d'Administration ou son délégué considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société. Les Actions peuvent être rachetées au prorata auprès des Actionnaires par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, ou (ii) si la valeur des actifs de la Société est passé en dessous de EUR 1.000.000,- lequel est le montant du capital minimum requis par la Loi de 2004 pour la Société.

Les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.

Le rachat pourra avoir lieu également dans d'autres circonstances, conformément aux dispositions du Prospectus.

Le prix de rachat sera basé sur le prix de souscription payé initialement par ledit Actionnaire. Toutefois, si le Conseil d'Administration ou son délégué décide que la Valeur Nette d'Inventaire a été accrue ou a décru de façon significative depuis la souscription par ledit Actionnaire, il peut fixer un Prix de Rachat à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire desdites Actions à la date de rachat concernée. Le même principe doit être appliqué en cas de rachat forcé.

Les Actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Action (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par le Conseil d'Administration ou, sous sa responsabilité, par un agent désigné par le Conseil d'Administration, dans la devise de référence de la Société, lors de chaque Jour d'Évaluation, tel que plus amplement défini dans le Prospectus.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation des actifs de la Société sera déterminée de la façon suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en soustrayant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que le Conseil d'Administration estimera avec bonne foi;

(iii) les investissements dans des titres de private equity ayant comme sous-jacents des actifs immobiliers seront évalués conformément aux directives et principes d'évaluation établis par le Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);

(iv) les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés cibles établis par les dernières directives de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;

(v) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi.

Art. 11. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire. Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pourra être suspendu lorsque:

- a) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b) les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

Art. 12. Les Administrateurs. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de vingt (20) administrateurs, dont deux doivent appartenir à tout moment à la Catégorie A, les autres administrateurs appartenant à la Catégorie B (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus).

Les administrateurs sont élus pour un terme renouvelable de six ans maximum par l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle déterminera le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. L'assemblée générale des Actionnaires doit, pour l'élection de chaque administrateur, déterminer expressément la catégorie à laquelle il appartient. Les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans motif à tout moment sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Sans préjudice des droits de tout Actionnaire individuel, le Gérant peut proposer deux candidats à la désignation par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie A et tout Actionnaire, individuellement ou conjointement avec d'autres Actionnaires Liés (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus), détenant un pourcentage du capital social de la Société tel que déterminé par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, peut proposer un candidat pour sa nomination par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie B.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant, cette vacance pourra être temporairement comblée (étant entendu que l'administrateur co-opté doit être de la même catégorie que l'administrateur qu'il remplace) jusqu'à la prochaine assemblée générale lors de laquelle les Actionnaires prendront une décision finale quant à cette cooptation.

Art. 13. Les réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue et de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et, en principe, deux (2) fois par an, suivant les besoins de l'activité.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles de l'assemblée générale des Actionnaires. En son absence, les membres du Conseil d'Administration ou les Actionnaires désigneront à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur, ou dans le cas d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'accord écrit reçu par télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication interactifs et en temps réel similaire. Un Administrateur peut agir en vertu d'une procuration au nom d'un ou plusieurs membres du Conseil.

En considération de leurs services comme Administrateurs de la Société, les membres du Conseil d'Administration (sauf ceux désignés sur proposition du Gérant) recevront une indemnité déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société pour leur présence à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Tout directeur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout moyen ou équipement de communication similaire où tous les participants peuvent entendre chacun, et où la participation à cette réunion constituera un fait de présence de cette personne à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront délibérer que si la réunion du Conseil a été valablement convoquée. La Société ne sera pas engagée par la signature individuelle d'un administrateur, sauf si un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement pour le compte de la Société que si la majorité des administrateurs, y compris les deux Administrateurs de Catégorie A, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont arrêtées par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, comprenant le vote favorable des deux Administrateurs de Catégorie A. Dans le cas où lors d'une délibération le nombre de votes favorables et défavorables est égal, le président du Conseil aura voix prépondérante.

Un administrateur doit se restreindre de voter pour tout sujet où il y aurait un conflit d'intérêt avec la Société. Dans ce cas, la majorité des votes sera déterminée sans compter les voix de l'administrateur concerné. Dans le cadre de la présente clause, un administrateur sera présumé être en conflit d'intérêt avec la Société où ledit administrateur ou l'Actionnaire l'ayant nommé en vue de sa désignation, a, directement ou indirectement, au travers d'un affilié un intérêt financier dans la transaction concernée.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront transcrites sur des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs. Les copies d'extraits de tels procès-verbaux devant être produites dans un litige ou dans un autre cadre devront être signées par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur juridique que les résolutions prises lors de réunions des administrateurs dûment constituées; chaque administrateur devant approuver ces résolutions par écrit, télex, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits, signés et confirmés par tous les administrateurs, constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut, sous sa responsabilité, nommer des comités spéciaux dans le but de conduire certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ces comités ou accorder un pouvoir spécial par procuration notariée ou par autre pouvoir sous seing privé.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnifiera, dans la plus large mesure permise par le droit Luxembourgeois, les administrateurs et leurs administrateurs, dirigeants, associés, employés, affiliés et successeurs respectifs de toute responsabilité, recours en indemnisation et dépenses liées, incluant les honoraires d'avocats incombant en raison d'une action accomplie ou omise en relation avec les activités de la Société, dès lors que cette action ou décision de ne pas agir a été prise de bonne foi et ne constitue pas une négligence grossière ou intentionnelle, une violation volontaire de la loi ou une violation volontaire grave des présents Statuts.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de tout administrateur de Catégorie A et de tout administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi 2004.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, le Conseil d'Administration devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, tel que mentionné ci-dessus;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 18. Gérant. La Société contractera avec le Gérant un Contrat de Gestion, tel que définit et décrit dans le Prospectus, avec un gérant (le «Gérant»), lequel sera tenu, sous réserve de la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, d'assurer la gestion quotidienne et l'activité de la Société, et aura le pouvoir d'accomplir des actes pour servir l'objet social et politique et prestera également des services et conseils à la Société au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société tels que définis plus amplement dans le Prospectus.

Art. 19. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Ses résolutions ont force obligatoire entre les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration conformément à la loi applicable.

Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut convenir que d'autres conditions devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales d'Actionnaires.

A chaque Action est attaché un vote, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts.

Les sujets traités lors des assemblées des Actionnaires sont limités aux points énumérés à l'ordre du jour (lequel inclura tous les points prescrits par la loi) et les affaires subsidiaires/découlant des points cités dans l'ordre du jour.

Un Actionnaire peut être représenté ou agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une tierce personne par écrit, par câble, télex ou télécopie. Ce représentant n'a pas à être Actionnaire et peut être un administrateur de la Société.

Sauf stipulation contraire prévue par la loi applicable ou par les présents Statuts, les délibérations de l'assemblée générale seront valables lorsque prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

En particulier, les matières suivantes doivent être approuvées par une majorité de quatre-vingt-douze pour cent (92%) des votes représentant l'intégralité du capital social émis de la Société:

- a) toute augmentation et/ou toute réduction de capital de la Société;
- b) tout rachat ou remboursement d'Actions par la Société dans la mesure où un tel rachat ou remboursement implique une réduction de capital de la Société;
- c) toute conversion de la Société en une autre forme de société;
- d) toute modification de ces Statuts telle que prévue à l'Article 25 ci-après;
- e) la liquidation volontaire de la Société après le terme minimum de huit ans à compter de la Date de Closing.

Art. 20. Réviseur Indépendant. La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur indépendant une société d'audit indépendante et de bonne réputation («réviseur d'entreprises agréé»), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 21. Exercice fiscal. L'exercice fiscal de la Société correspondra à une année calendaire.

Art. 22. Rapport Annuel. La Société publiera un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice fiscal concerné.

Art. 23. Distributions. Le Conseil d'Administration pourra distribuer des dividendes provenant de la cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, à condition toutefois, que les avoirs nets de la société ne tombent pas en deçà du montant de EUR 1.000.000,-; le Conseil d'Administration peut cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les dividendes et distributions seront payés, sous la forme de remboursement d'Actions, de paiement de dividendes, d'intérêt, de prime (s'il y a lieu) d'Actions ou sous toute forme autorisée en droit luxembourgeois, à la discrétion du Conseil d'Administration ou de son délégué.

Art. 24. Liquidation. La Société peut à tout moment, après la période minimale de huit ans à compter de la Date de Closing, être dissoute avant la fin de son terme prédéfini de douze ans, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, sujette au vote d'une majorité de quatre-vingt-douze pour cent du capital social émis de la Société, étant entendu que la dissolution avant un terme de huit ans à compter de la Date de Closing nécessitera le vote unanime des Actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Dès lors que le capital social passe en dessous des deux tiers du capital minimum mentionné à l'Article 5 «Capital Social» ci-dessus, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, doit voter, par majorité simple des voix des Actions représentées à la réunion, la décision de dissoudre ou non la Société.

Sans préjudice de ce qui précède, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires à chaque fois que le capital social passe en dessous d'un cinquième du capital minimum mentionné à l'Article 5 «Capital Social» ci-dessus; dans une telle éventualité, l'assemblée générale doit être tenue sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée dans les quarante (40) jours calendaires à compter de la date à laquelle il a été établi que les actifs nets de la Société sont passés, le cas échéant, en dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal.

Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs (le(s) «Liquidateur(s)») (lequel peut être un administrateur) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires comme Liquidateur, conformément à la Loi de 2004. Les liquidités qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront déposées auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Si lesdits montants ne devaient pas être réclamés pendant la période de prescription de trente ans, les Actionnaires concernés perdront leurs droits sur ces montants.

Sauf stipulation contraire de la loi, le Liquidateur, qui peut être une personne morale ou physique nommée par l'assemblée générale des Actionnaires, devra procéder diligemment à la vente ou la liquidation des avoirs de la Société et devra appliquer et distribuer les boni desdites ventes ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, il devra payer tous les créanciers de la Société (en ce compris les Actionnaires qui sont créanciers) dans l'ordre de priorité requis par la loi ou autrement;

(b) deuxièmement, il devra payer les frais de liquidation;

(c) troisièmement, s'il reste des actifs, il distribuera le reste aux Actionnaires ou à leurs représentants légaux conformément aux principes généraux de distribution établis par l'article 23 ci-dessus.

A la dissolution, le Liquidateur peut (a) liquider tout ou partie des avoirs de la Société et utiliser le boni de liquidation de la façon décrite ci-dessous et/ou (b) engager un expert indépendant pour évaluer la valeur des avoirs de la Société non vendus ou dont il n'a pas été disposé autrement, afin d'en déterminer la valeur de marché. Il devra attribuer aux Actionnaires les bénéfices ou pertes non réalisés déterminés par ladite expertise pour autant que les biens en question n'aient pas été vendus à la date de la distribution et, après avoir procédé à la ventilation, si nécessaire, il distribuera lesdits avoirs de la manière décrite ci-dessus, étant entendu que le Liquidateur aura agi de bonne foi en faisant son possible pour liquider suffisamment d'avoirs de la Société afin de rembourser en liquide les dettes et engagement décrits ci-dessus.

Si un Actionnaire établit, avec son avocat, qu'il est raisonnable de considérer que la distribution en nature d'un bien lui ferait violer une loi, un règlement ou une décision judiciaire, ledit Actionnaire devra faire de son mieux afin de proposer des solutions alternatives pour la vente, le transfert ou le dépôt sur un compte bloqué de ladite distribution sur base d'un consentement mutuel.

Afin de permettre au Liquidateur de minimiser les pertes relatives à la liquidation, une période de temps raisonnable sera autorisée pour liquider valablement les avoirs de la Société et décharger la Société de ses engagements vis-à-vis des créanciers.

Art. 25. Modification des Statuts. Toute décision des Actionnaires pour la modification des présents Statuts doit être prise par une décision favorable de 92% des votes représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du Grand Duché de Luxembourg.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., sus-énoncé, a souscrit quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) Actions pour un montant total de mille cinq cent quarante-neuf euros quatre-vingt dix cents (EUR 1,549,90,-), correspondant à un paiement partiel de 5% des Actions souscrites;

2) M. Ismael Clemente, sus-énoncé, a souscrit une (1) Action pour un montant total de dix cents (EUR 0,10-), correspondant à un paiement partiel de 5% des Actions souscrites

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément que les dites conditions ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice fiscal commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2007.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ sept mille cinq cents euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est PricewaterhouseCoopers S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Les personnes suivantes ont été élues comme administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

Administrateurs de Catégorie A:

Monsieur Alistair Dixon, administrateur-délégué de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Londres;
Monsieur Ismael Clemente, administrateur de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Madrid.

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Stephen Shaw, administrateur-délégué de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Londres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Eisenhuth, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 58, case 11. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023903/242/993.

(070017236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Infotechnique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2006:

1. La démission de M. Daniel Velluet avec effet au 31 décembre 2006 est acceptée en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué.

2. M. Bernard Geubelle, administrateur de sociétés, demeurant à B-1490 Court-Saint-Etienne, 92, rue de Sart, est nommé comme nouvel administrateur de la société et comme administrateur-délégué avec effet au 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2009, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour INFOTECHNIQUE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023535/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Arab Horses Investment Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.811.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023163/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Mistral Fermes Eoliennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.547.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023166/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Amaris Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.867.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AMARIS GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent vingt-cinq euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

hereby duly represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of AMARIS GROUP S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand euros (40,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Tuesday in June at 16.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of forty thousand euro (40,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and twenty-five euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 540, fol. 47, case 9. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007023981/231/243.

(070017796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

B.J.B. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 289.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 22 janvier 2007 que la société anonyme D. BROWN & SONS, établie et ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.486 a démissionné de son poste de gérante de la B.J.B. S.C.I., établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E289.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023167/1537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MONBANA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 116.811.

Il résulte d'une décision des associés en date du 16 août 2006 que le siège social a été transféré de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, ceci à partir du 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007023168/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Nutrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.844.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 26 janvier 2007

Par les résolutions prises le 26 janvier 2007, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Philippe Robert, né le 29 décembre 1963 à Givet, France, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne; et

- Philip Muelder, né le 17 novembre 1974 à Francfort, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Séverine Michel

- Paul Guilbert

- Philippe Robert

- Philip Muelder

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007023184/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

S.C.I. Le Martinet, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 526.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 22 janvier 2007 que la société anonyme D. BROWN & SONS, établie et ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.486 a démissionné de son poste de gérante de la SCI LE MARTINET, établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E526.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

M^e P.F. Onimus.

Référence de publication: 2007023169/1537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.741.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007023170/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Korolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.993.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 26 janvier 2007

Par les résolutions prises le 26 janvier 2007, les associés ont nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Philippe Robert, né le 29 décembre 1963 à Givet, France, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne; et
- Philip Muelder, né le 17 novembre 1974 à Francfort, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Philippe Robert
- Philip Muelder

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007023187/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Process-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.005.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007023171/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

SCI Sint Willibrord, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 2.341.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 22 janvier 2007 que la société anonyme D. BROWN & SONS, établie et ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.486 a démissionné de son poste de gérante de la SCI SINT WILLIBRORD, établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2.341.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023172/1537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.807.

- CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C., ayant son siège social au 39, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg a démissionné au 24 janvier 2007, avec prise d'effet immédiat, de sa fonction de commissaire aux comptes.

- SERMIASS LTD ayant son siège social à Brenchley Mews School Road, TN27 0JW Charing (Kent) à démissionné au 24 janvier 2007, avec prise d'effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société.

- Monsieur Claude Santaliestra, demeurant au 39, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à démissionné au 24 janvier 2007, avec prise d'effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société.

- NETWORK ACCESS LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 à démissionné au 24 janvier 2007, avec prise d'effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société.

Par la présente et en notre fonction d'agent domiciliataire, CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Société Civile dénonce au 24 janvier 2007, avec prise d'effet immédiat, le siège social de la société FINDHORN HOLDING S.A., ayant son adresse au 39, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg n^o RC Luxembourg B66.807.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, à nos sincères salutations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES

R. Turner

Référence de publication: 2007023470/4029/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.510.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023173/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Prima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.860.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023174/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Plessis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 21.595.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023176/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.318.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023177/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Associated Advisors Fiduciary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 94.406.

—
EXTRAIT

Je soussigné, Monsieur Stefano Giuffra, demeurant à L-6977 Oberanven, 2, rue d'Ernster, avise par la présente, avoir démissionné de mon poste de gérant avec effet au 18 décembre 2006,

de la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.406.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007023178/296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Platina Affiliates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.608.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023179/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Petit Ours Volant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.669.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023180/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Brack Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.918.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of BRACK CAPITAL B LIMITED, a company with registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy given on 28 December 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 12th December 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 226 of 3 March 2003;

- that the capital of the corporation BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid up;

- that BRACK CAPITAL B LIMITED, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that BRACK CAPITAL B LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company, L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRACK CAPITAL B LIMITED, une société ayant son siège social à Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés au numéro 226 en date du 3 mars 2003;

- que le capital social de la société BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BRACK CAPITAL B LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BRACK CAPITAL B LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024256/220/83.

(070018083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

CGFX Real Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.757.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire du 21 décembre 2006:

1. Le mandat des administrateurs en fonction, Charles Kaufhold et Christine Louis-Haberer, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

2. La société DIVERSITE INDUSTRIES S.A., établie et ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, cooptée suite à une résolution du Conseil d'Administration de la société, prise en sa réunion du 2 janvier 2006, en remplacement de Yves Wagener, administrateur démissionnaire, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

3. Le mandat du Commissaire aux comptes en fonction, Jean-Jacques Scherer, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023181/296/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Ciclolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.077.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 13 juin 2005

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission des administrateurs Mr. Albino Collini et Mr. Domenico Costa et nomme en leur remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Patricia Jupille, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2010.

Luxembourg, le 10 décembre 2006.

Pour CICLOLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023208/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Moda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.690.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023200/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 octobre 2006

Le siège social de la société a été transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 15, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023204/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Isotec Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.166.

1. Le siège social de la société ISOTEC GROUP S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
2. Mme Luisella Moreschi et Mme Frédérique Vigneron ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.
3. La société TOWERBEND LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société ISOTEC GROUP S.A. et LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A. (LMC GROUP S.A.), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

L.M.C GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007023205/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 avril 2006
tenue extraordinairement au siège social le 25 juillet 2006*

- L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur de catégorie B, Mme Angela Cinarelli avec effet immédiat, et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2010.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour C.S.R. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023206/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Compagnia Finanziaria e Mercantile - Cofime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 11 octobre 2006

1. L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs Mr. Bruno Trezza et Mme Laura Montana-Trezza et nomme en leur remplacement, Mme Patricia Jupille, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Frédérique Vigneron, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué M. Bruno Trezza.

Les administrateurs nouvellement nommés termineront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2008.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE - COFIME HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023207/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 juin 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour AXEL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023209/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

B.J.B. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 289.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2007 que la société civile immobilière B.J.B. S.C.I., établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 289, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2007.
- Madame Véronique Levy, née le 30 septembre 1961 à Bondy (France), demeurant à L-2522 Luxembourg, 34, rue Guillaume Schneider, est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers en qualité de gérante.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023210/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Fesbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 septembre 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Ferraro Sandro de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer Mme Patricia Jupille, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour FESBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023211/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

S.O.O. Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg E 525.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2007 que la société civile immobilière S.O.O. INVEST S.C.I., établie et ayant son siège social au 6, avenue du X septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 525, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2007.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023212/1537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Fersa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.559.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 septembre 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Ferraro Sandro de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer Mme Patricia Jupille, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour FERSA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023213/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

General Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 71.736.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023431/800/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Gearbox Event Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R.C.S. Luxembourg B 88.432.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour GEARBOX EVENT LOGISTICS S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023421/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09480. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Gearbox Motor Sport Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R.C.S. Luxembourg B 88.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour GEARBOX MOTOR SPORT EVENTS S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023422/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09479. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Peter Pan's Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 45.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour PETER PAN'S CLUB S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023423/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09477. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Xenilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 52.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour XENILUX S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023424/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09475. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

ID. CON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 64.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ID. CON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023420/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09481. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Derek S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 78.928.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 29 décembre 2006 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
2. les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée légale de cinq ans au siège de la société, 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007023242/304/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Mermos Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 517.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 54.950.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 406 du 22 août 1996, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 février 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 928 du 1^{er} juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007023235/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09487. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

La Nice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2006 tenue extraordinairement au siège social le 7 juillet 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli, et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2007.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour LA NICE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023217/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

SCI Sint Willibrord, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 2.341.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2007 que la société civile immobilière S.C.I. SINT WILLIBRORD., établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2.341, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2007.

- Madame Véronique Levy, née le 30 septembre 1961 à Bondy (France), demeurant à L-2522 Luxembourg, 34, rue Guillaume Schneider, est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers en qualité de gérante.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023216/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Meditor International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.046.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 6 juin 2006 tenue extraordinairement au siège social le 31 juillet 2006

- L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M. Giancarlo Pagani et M. Fabrizio Codoni ainsi que celui du commissaire aux comptes ABILFIDA S.A. avec date d'effet au 2 juin 2003 et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023215/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

S.C.I. Le Martinet, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 526.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2007 que la société civile immobilière S.C.I. LE MARTINET, établie et ayant son siège social au 6, avenue du X septembre à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 526, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2007.
- Madame Véronique Levy, née le 30 septembre 1961 à Bondy (France), demeurant à L-2522 Luxembourg, 34, rue Guillaume Schneider, est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers, en qualité de gérante.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023214/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Nafcod S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 8.770.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023199/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MF Sicily S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.950.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions des associés du 5 décembre 2006 que:

1. Monsieur Stefano Stroppiana a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Gerhard Graf, né le 1^{er} mars 1967 à Eisenstadt (Autriche), demeurant à 1, c/o Designer Outlet Strasse, A-7111 Parndorf (Autriche) a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour MF SICILY, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023198/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

D. Brown & Sons, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 69.486.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2007 que la société anonyme D. BROWN & SONS, établie et ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre, à L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.486, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2007.

- Les membres du Conseil d'Administration, Madame Anne Schmitt, Monsieur Raymond Fritsch et Madame Corinne Parmentier ont été révoqués de leurs fonctions.

- Monsieur Luc Schaack, né le 27 avril 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur David Moszkowitz, né le 19 septembre 1975 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre,

- Monsieur Dominic Huggins, né le 23 janvier 1968 à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à D-54668 Ferschweiler, 4, Gartenstrasse,

ont été nommés administrateurs de la société.

- L'actuel Commissaire aux comptes, la société anonyme ACR SERVICES S.A., établie et ayant son siège social au 25, rue Alfred de Musset, à L-2175 Luxembourg a été révoquée.

- La société anonyme VERICOM S.A., établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes de la société pour trois ans à partir de la présente assemblée.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007023218/1537/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Jojepa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.851.

—
Réunion des associés tenue en date du 15 janvier 2007

Présents:

	Parts sociales
1. Madame Josée Fischer	25
2. Monsieur Jean Schons	50
3. Monsieur Paul Munhowen	25
Total	<u>100</u>

Transfert du siège social

Les associés représentant la totalité des parts sociales prennent à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société avec effet immédiat à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Fischer / J. Schons / P. Munhowen.

Référence de publication: 2007023219/7321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10601. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Kedive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour KEDIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023221/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Hakon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 11 octobre 2006

1. L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs de M. Bruno Trezza et Mme Laura Montana-Trezza et nomme en leur remplacement, Mme Patricia Jupille demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Frédérique Vigneron demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué M. Bruno Trezza.

Les administrateurs nouvellement nommés termineront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour HAKON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023225/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

World Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2006 tenue extraordinairement le 14 juillet 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Le 3 octobre 2006.

Pour WORLD IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023227/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.
